La Minerve



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 700 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le règlement numéro 700 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le but de ce règlement est de remplacer le code d'éthique et de déontologie actuel conformément à l'obligation prévue à l'article 13 de la LEDMM, exigeant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé, avant le 1^{er} mars 2022, suite à la tenue de l'élection générale du 7 novembre dernier.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture ainsi que sur notre site Internet.

Donné à La Minerve, ce 9 février 2022.

Suzanne Sauriol

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 9 février 2022, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 février 2022.

Suzanné Sauriol,

Directrice générale et secrétaire-trésorière